



Royaume du Maroc
Conseil consultatif des droits de l'Homme

Département Information et Communication

المجلس الاستشاري لحقوق الإنسان في الصحافة الوطنية

LE CCDH DANS LA PRESSE NATIONALE

29 Mars 2010

29 مارس 2010



Atelier national à Laâyoune pour le partage des expériences entre les bureaux administratifs régionaux du CCDH

Atelier national à Laâyoune pour le partage des expériences entre les bureaux administratifs régionaux du CCDH

Le Conseil consultatif des droits de l'Homme organise, du 29 au 31 mars à Laâyoune, un atelier national de partage des expériences entre ses bureaux administratifs régionaux. Plusieurs axes seront examinés lors de cette rencontre, dont la protection, la préservation de la mémoire et des archives, la gestion du programme de la réparation communautaire, la programmation et la planification ainsi que la présentation d'autres projets structurants dans l'action du CCDH, indique un communiqué du Conseil.

Il s'agit notamment du Plan d'action national en matière de démocratie et des droits de l'Homme et la plateforme citoyenne pour la promotion de la culture des droits de l'Homme. Au programme de cet atelier, qui sera présidé par M. Ahmed Herzenni, président du CCDH, figure notamment la présentation des expériences des différents bureaux sur "la protection et la veille en matière des droits de l'Homme, expérience du bureau de Laâyoune", "la construction des partenariats locaux, expériences du bureau d'Agadir", "la question de la mémoire des centres de détection secrets, conclusions du bureau de Ouarzazate", "écrire la mémoire locale, méthode et perspectives, expérience du bureau de Meknès-Tafilalet", "les dynamiques créées par le programme de réparation communautaire, cas de Figuig" et "la structuration institutionnelle du programme de réparation communautaire".

Par ailleurs, deux autres présentations sont programmées lors de cette rencontre relatives au plan d'action national en matière de démocratie et droit de l'Homme et à la plateforme citoyenne pour la promotion de la culture des droits de l'Homme.

Le CCDH a créé des bureaux administratifs régionaux à Laâyoune, Agadir, Oujda, Midelt, Ouarzazate et Béni Mellal dans le cadre de la promotion de la décentralisation, de la régionalisation et du suivi des questions des droits de l'Homme par le biais d'une politique de proximité en se basant sur les Principes de Paris régissant les institutions nationales des droits de l'Homme, rappelle le communiqué.

Parmi les missions assignées aux bureaux régionaux du CCDH figurent, notamment, l'accueil et l'orientation des citoyens, la promotion de la culture des droits de l'Homme, outre l'organisation d'activités de rayonnement, de formation et de promotion de l'éducation aux droits de l'Homme.

Les bureaux régionaux du CCDH ont aussi pour buts l'élaboration de programmes pour promouvoir les droits économiques, sociaux et culturels qui prennent en considération les spécificités locales, la réalisation de recherches, l'évaluation des cas de violations des droits de l'Homme et la présentation des rapports au CCDH.

MAROC-CCDH

Atelier national à Laâyoune pour le partage des expériences entre les bureaux administratifs régionaux du CCDH

Rabat, 26 mars (MAP) - Le Conseil consultatif des droits de l'Homme organise, du 29 au 31 mars à Laâyoune, un atelier national de partage des expériences entre ses bureaux administratifs régionaux.

Plusieurs axes seront examinés lors de cette rencontre, dont la protection, la préservation de la mémoire et des archives, la gestion du programme de la réparation communautaire, la programmation et la planification ainsi que la présentation d'autres projets structurants dans l'action du CCDH, indique un communiqué du Conseil.

Il s'agit notamment du Plan d'action national en matière de démocratie et des droits de l'Homme et la plateforme citoyenne pour la promotion de la culture des droits de l'Homme.

Au programme de cet atelier, qui sera présidé par M. Ahmed Herzenni, président du CCDH, figure notamment la présentation des expériences des différents bureaux sur "la protection et la veille en matière des droits de l'Homme, expérience du bureau de Laâyoune", "la construction des partenariats locaux, expériences du bureau d'Agadir", "la question de la mémoire des centres de détection secrets, conclusions du bureau de Ouarzazate", "écrire la mémoire locale, méthode et perspectives, expérience du bureau de Meknès-Tafilalet", "les dynamiques créées par le programme de réparation communautaire, cas de Figuig" et "la structuration institutionnelle du programme de réparation communautaire".

Par ailleurs, deux autres présentations sont programmées lors de cette rencontre relatives au plan d'action national en matière de démocratie et droit de l'Homme et à la plateforme citoyenne pour la promotion de la culture des droits de l'Homme.

Le CCDH a créé des bureaux administratifs régionaux à Laâyoune, Agadir, Oujda, Midelt, Ouarzazate et Béni Mellal dans le cadre de la promotion de la décentralisation, de la régionalisation et du suivi des questions des droits de l'Homme par le biais d'une politique de proximité en se basant sur les Principes de Paris régissant les institutions nationales des droits de l'Homme, rappelle le communiqué.

Parmi les missions assignées aux bureaux régionaux du CCDH figurent, notamment, l'accueil et l'orientation des citoyens, la promotion de la culture des droits de l'Homme, outre l'organisation d'activités de rayonnement, de formation et de promotion de l'éducation aux droits de l'Homme.

Les bureaux régionaux du CCDH ont aussi pour buts l'élaboration de programmes pour promouvoir les droits économiques, sociaux et culturels qui prennent en considération les spécificités locales, la réalisation de recherches, l'évaluation des cas de violations des droits de l'Homme et la présentation des rapports au CCDH.(MAP).

حفظ الذاكرة والأرشيف

● ينظم المجلس الاستشاري لحقوق الإنسان من 92 إلى 13 مارس بالعيون ورشة وطنية داخلية تخصص لتقاسم التجارب بين مكاتبه الإدارية الجهوية ستهم على الخصوص مجالات الحماية، حفظ الذاكرة والأرشيف، تدبير برنامج جبر الضرر الجماعي، البرمجة والتخطيط، بالإضافة إلى الاطلاع على مشاريع حقوقية مهيكلة كخطة العمل الوطنية في مجال الديمقراطية وحقوق الإنسان والأرضية المواطنة للنهوض بثقافة حقوق الإنسان.

ويضم برنامج هذا اللقاء عروضاً حول «الحماية والرصد: قراءة في تجربة مكتب العيون»، «بناء الشراكات المحلية: قراءة في تجربة مكتب أكادير»، «موضوع ذاكرة مراكز الاعتقال السري بالجنوب الشرقي: استنتاجات مكتب ورزازات»، «تدوين الذاكرة المحلية من خلال تجربة مكتب جهة مكناس تافيلالت، المنهج والآفاق».

كما يضم البرنامج عروضاً حول «الديناميات المرتبطة بجبر الضرر الجماعي: حالة فجيج» و«الهيكلية المؤسسية لبرنامج جبر الضرر الجماعي».

M. Herzenni préside à Genève une réunion du RINADH



Le président du Conseil consultatif des droits de l'Homme (CCDH), M. Ahmed Herzenni, a présidé, mardi à Genève, une réunion du Réseau africain des institutions nationales de promotion et de protection des droits de l'Homme (RINADH), en sa qualité de président dudit Réseau.

M. Herzenni a indiqué que cette réunion offre l'opportunité de renforcer le dialogue et l'échange d'expériences entre ces institutions concernant leur rôle dans l'avancement des droits de l'Homme sur le plan national dans leurs pays respectifs, ainsi que sur le plan international.

Après avoir souligné le rôle majeur que les institutions nationales des droits de l'Homme (INDH) jouent aux plans national, régional et international en vue de la promotion et de la protection des droits de l'Homme, le président du CCDH a fait remarquer que ces institutions font face actuellement à un certain nombre de défis dans leur action tendant à instaurer et à consolider l'Etat de droit et le respect des droits de l'Homme. Il a cité, à ce égard, la consolidation de la démocratie et de la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption et la lutte contre la pauvreté.

M. Herzenni a, d'autre part, estimé nécessaire, pour accroître l'efficacité dudit Réseau, de renforcer les capacités des membres des institutions nationales et de leurs personnels. Il a aussi appelé à renforcer les institutions nationales membres elles-mêmes afin qu'elles puissent s'investir efficacement dans les activités des mécanismes régionaux des droits de l'Homme et à continuer à interagir de manière dynamique avec le système onusien des droits de l'Homme.

Le président du CCDH a, de même, insisté sur la nécessité de renforcer la collaboration du réseau africain des INDH avec le bureau du Haut commissariat aux droits de l'Homme et de l'élargir à d'autres acteurs internationaux des droits de l'Homme, et d'établir une stratégie de communication et de financement.

Cette réunion s'est tenue dans le cadre de la 23ème session du Comité de coordination des institutions nationales pour la promotion et la protection des droits de l'Homme (CIC), organisée du 22 au 25 mars à Genève, en marge de la 13ème session du Conseil des droits de l'Homme de l'ONU.

Elle a été, par ailleurs, marquée par une intervention de Moulay M'Hamed Iraqui, Wali Al Madhalim, dans laquelle il a notamment affirmé que l'appui du système onusien à l'action des ombudsmans et des médiateurs est non seulement souhaitable, mais indispensable et sollicité l'appui au projet de résolution présenté par le Maroc à la 3ème Commission de

l'Assemblée générale de l'ONU en vue de faire reconnaître le rôle des ombudsmans, médiateurs et autres institutions assimilées dans la promotion et la protection des droits de l'Homme.

MAP | 2010-03-24 09:48:58

Revue de Presse du Conseil consultatif des droits de l'Homme

MAROC-CCDH-ONU-CIC

Participation distinguée du Maroc à la 23-ème session du CIC à Genève

Genève, 26 mars (MAP) - L'expérience marocaine en matière de promotion des droits de l'Homme a été évoquée, à maintes reprises, lors de la 23-ème session du Comité de coordination des institutions nationales pour la promotion et la protection des droits de l'Homme (CIC), organisée du 22 au 25 mars à Genève, en marge de la 13-ème session du Conseil des droits de l'Homme de l'ONU.

M. Ahmed Herzenni, président du Conseil consultatif des droits de l'Homme (CCDH), qui a pris part à cette session, a indiqué, dans une déclaration à MAP-Genève, que l'expérience marocaine a été très remarquée au cours de l'examen, lors de cette rencontre, des différents thèmes, qu'il s'agisse de la promotion des droits humains ou de la protection des catégories les plus vulnérables.

Les participants à cette réunion ont évoqué, à plusieurs reprises, l'expérience marocaine dans le domaine de l'éducation et de la formation aux droits de l'Homme où depuis 2008, le Maroc joue un rôle le leader, puisque, a-t-il précisé, le Comité Consultatif des droits de l'Homme (relevant du Conseil des droits de l'Homme de l'ONU) est présidé par un membre du CCDH, en l'occurrence Mme Halima Embarek Ouarzazi, et que Mme Amina Lamrini, également membre du CCDH, a été choisie par le CIC pour coordonner l'apport de ce Comité et des Institutions nationales des droits de l'Homme au travail d'élaboration du projet de Déclaration. Il était donc normal que le Maroc se distingue à ce niveau, a ajouté M. Herzenni.

A noter également que parallèlement à cette session, M. Herzenni a présidé, une réunion du Réseau africain des institutions nationales de promotion et de protection des droits de l'Homme (INDH), en sa qualité de président dudit Réseau. Ce réseau, a-t-il précisé, a pris des décisions importantes concernant notamment la représentation au niveau du CIC et au niveau des thèmes abordés par le Comité.

La 23-ème session du CIC a été aussi marquée par une intervention de Moulay M'Hamed Iraqui, Wali Al Madhalim, dans laquelle il a notamment affirmé que l'appui du système onusien à l'action des ombudsmans et des médiateurs est non seulement souhaitable, mais indispensable, et sollicité l'appui au projet de résolution présenté par le Maroc à la troisième commission de l'Assemblée générale de l'ONU en vue de faire reconnaître le rôle des ombudsmans, médiateurs et autres institutions assimilées dans la promotion et la protection des droits de l'Homme.

Outre M. Herzenni, le CCDH a été représenté à cette session du CIC, par une délégation composée de M. Albert Sasson, membre du conseil, du chef de département de la coopération et des relations extérieures, M. Abderrazak Rouwane, du chef de la division des institutions étrangères, Mme Ghizlane Khabaj, ainsi que du chef de service de rédaction francophone au département de l'information et de la communication, Mme Amina Salhi. (MAP).

منشورات حقوقية

صدر عن المجلس الاستشاري لحقوق الإنسان «تقرير حول متابعة تنفيذ توصيات هيئة الإنصاف والمصالحة» (التقرير الرئيسي - دجنبر 2009) الذي يقع في أربعة فصول، أولها حول «خصوصيات مسار متابعة تفعيل التوصيات ومجالات التنفيذ وآلياته»، وثانيها حول «استكمال الكشف عن الحقيقة»، وثالثها حول «متابعة التفعيل في مجالي جبر الأضرار الفردية والجماعية»، ورابعها حول «متابعة تفعيل توصيات متعلقة بالإصلاحات المؤسساتية والتشريعية».

MAROC-DROITSHOMME-PUBLICATIONS

Parution de nouvelles publications du Conseil Consultatif des Droits de l'Homme

Rabat, 27 mars (MAP) - Le Conseil Consultatif des Droits de l'Homme (CCDH) vient de publier de nouveaux ouvrages sur, notamment, la situation des droits de l'Homme et les recommandations de l'Instance équité et réconciliation (IER).

Ainsi, le CCDH a publié un rapport sur le suivi de la mise en œuvre des recommandations de l'IER (rapport principal décembre-2009) qui comporte quatre volumes, le premier autour du thème "spécificités du processus du suivi de la mise en œuvre des recommandations, ses domaines d'action et ses mécanismes", le deuxième sur "le parachèvement de la quête de la vérité", le troisième traite de "la poursuite des actions en matière de réparations individuelles et collectives", alors que le dernier trait du "suivi de l'application des recommandations concernant les réformes institutionnelles et législatives".

Le Conseil a également publié "les recommandations et les avis consultatifs remis à SM le Roi Mohammed VI" (juillet 2003-octobre 2007), concernant notamment les recommandations du Conseil relatives à sa compétence consultative en matière de l'étude des projets de conventions internationales, et une recommandation sur la réalisation d'un programme télévisuel et radiophonique dans le cadre de la promotion de la culture des droits de l'Homme.

Ces recommandations traitent également des avis législatifs, notamment la conformité du code pénal marocain en matière de la lutte contre la haine, la ségrégation et la violence, ainsi que l'avis législatif concernant la création du Conseil de la communauté marocaine à l'étranger et les "recommandations de l'Instance équité et réconciliation".

Le Conseil a également publié dans le cadre de série séminaires, les travaux d'une séminaire sur la peine de mort, qui comporte les axes traités lors d'une rencontre organisé conjointement par le CCDH et l'ONG "Ensemble Contre la Peine de Mort", les 11 et 12 octobre 2008 à Rabat.

Cet ouvrage comporte les interventions de M Ahmed Herzenni, président du CCDH et Mme Cécile Thimoreau, directrice de l'ONG "Tous Contre la Peine de Mort", ainsi qu'une feuille de présentation du séminaire, des parties organisatrices et les mots d'ouverture.

Il comporte également les interventions de M. Driss Yazami, président du Conseil de la communauté marocaine à l'étranger, et celle de M. Richard Sedillot, avocat et administrateur au sein de l'organisation "Tous contre la peine de mort".

Figurent également dans cet ouvrage des interventions sur la peine de mort des points de vue de la doctrine islamique, de la législation marocaine, de la criminologie, d'un point de vue international et le rapport de synthèse.

Parmi ces publications figure également un livre sur "les femmes et la violence politique dans le Maroc", élaboré en partenariat avec "le Fonds des Nations Unies pour la Femme" qui a été

préparé par le professeur Nadia Guessous, un autre sur "la violence de l'Etat" qui comporte les travaux du séminaire organisé par l'instance équité et réconciliation (Marrakech 11 et 12 juin 2004), ainsi qu'un livret introductif du Conseil Consultatif des Droits de l'Homme.

Concernant le dictionnaire français-arabe des droits de l'Homme et du droit international du professeur Abdelghani Abou El Azm, il comporte la terminologie principale du langage des droits de l'Homme et du droit international à la lumière des conventions internationales et régionales.

Un ouvrage en langue française a également été édité par le Conseil intitulé "constitution et garantie contre la répétition des violations flagrantes contre les droits de l'Homme au Maroc", une étude réalisée par le professeur Abdelaziz Lamghari Moubarrad au profit de l'IER.(MAP).

EI/KL---TRA.

Revue de Presse du Conseil consultatif des droits de l'Homme

اعتصام أعضاء منتدى الحقيقة والإنصاف

قرر أعضاء المنتدى المغربي من اجل الحقيقة والإنصاف المنتظمون في إطار التكتل من اجل التفعيل الفوري والعاقل لتوصيات هيئة الإنصاف والمصالحة ذات الصلة بالإدماج الاجتماعي والتسوية الإدارية والمالية تنظيم اعتصام مفتوح على جميع الأشكال النضالية التصعيدية (مسيرات وإضراب عن الطعام..) أمام مقر المجلس الاستشاري لحقوق الإنسان ابتداء من يوم الاثنين 5 ابريل.